

1.1.1 Le projet global, la cohérence, la concertation et le pays

Dans 20 ans, le pays aura su trouver une cohérence et une autonomie quant à son développement et ce, en partenariat (non pas en opposition ou dépendance) avec l'agglomération de Montpellier, tout en gardant son indépendance. Il aura su apporter de la cohérence entre les projets, mais aussi entre le cadre de vie et le développement durable. Il aura su développer la concertation multipartenariale et donc plus de lieux d'échanges, organiser des réunions publiques et des universités populaires pour informer la population qui aura décidé de s'investir. Le pays participera à la banalisation de la démocratie participative. Les communautés de communes seront des éléments moteurs, structures de réalisation des projets. Le pays ne sera pas devenu une super administration ni un guichet. Il sera davantage une instance de concertation structurée où seront examinés les projets de moyenne et grande envergure.

Le conseil de développement se réunira autant que nécessaire en fonction de l'actualité et des dossiers.

Le pays aura créé des passerelles entre les structures existantes. Tout en conservant leurs diversités politiques, les élus auront compris l'importance d'un projet global à l'échelle du pays et auront su faire taire leurs querelles partisans. Ils travailleront donc en commun, en se positionnant à l'échelle du pays. Le cumul des mandats (politique et technique en particulier) sera évité afin de permettre une meilleure lisibilité et une meilleure communication.

Le pays aura mis en place des services et des outils de diagnostic et d'évaluation, qui permettront de déterminer les impacts (économiques, sociaux, environnementaux) des projets (développement touristique, urbanisme, développement économique). Ce seront en fait, de véritables outils d'aides à la décision, ainsi que les outils de l'apprentissage collectif.

Le pays saura gérer les transports, l'éducation et la santé à l'échelle de son territoire. Le pays aura su créer une identité commune dans sa diversité, sa taille de proximité, sa vie sociale. Il aura eu comme volonté de créer un pays d'abord pour ses habitants puis pour les touristes, et

non l'inverse. Il aura su jouer dans un partenariat de reconnaissance des complémentarités et des différences entre une mosaïque de territoires locaux. Ainsi le pays aura donné un sens à l'ensemble du développement. La dynamique ainsi engendrée sera devenue un facteur d'attractivité.

1.1.2 Une agriculture diversifiée et de qualité

L'agriculture sera diversifiée, de qualité, raisonnée et imaginative.

La qualité, une agriculture diversifiée (ovins, viticulture...) et l'authenticité des produits auront été développées dans un souci de viabilité des exploitations dont certaines seront devenues multi-fonctionnelles. Le territoire aura su garder voire développer une agriculture respectueuse de l'environnement à la fois à travers un travail sur le qualitatif (les labels) et ce grâce à une politique d'aide mise en place dans les caves coopératives et la préservation d'exploitations « viables » (taille d'exploitation...).

La filière agricole et plus spécialement la filière viticole seront plus solidaires et organisées. Par exemple, il n'y aura pas de jachères agricoles grâce au développement d'une agriculture plus raisonnée, diversifiée, avec l'exploitation de la trufficulture dans les endroits où la filière viticole ne sera pas rentable.

L'amélioration de la commercialisation en cohérence avec la filière touristique existera. Le développement du marketing permettra la distribution du vin dans les grandes surfaces du territoire et dans les restaurants. Le développement des gîtes dans les propriétés agricoles apportera un confort aux agriculteurs et contribuera à un meilleur équilibre financier.

Les paysages créés par la vigne, nécessiteront la préservation de cette culture et surtout de trouver une alternative qui est la culture biologique. Cette agriculture aura permis la maîtrise de la richesse paysagère du pays et aura contribué à la préservation du tourisme et au développement du tourisme vert.

1.1.3 Une filière touristique organisée

La filière touristique aura été développée autour de la qualité et autour de produits visant un tourisme de proximité. Une offre diversifiée de petites structures qui travailleront en synergie pour un étalement de la saison touristique, en adéquation avec les caractéristiques de la vie locale se sera développée. Il s'agira davantage d'un tourisme de connaisseurs plutôt que de masse. Une réflexion amont aura permis de canaliser le développement de ce dernier. Ce tourisme réfléchi permettra la préservation du paysage. Les touristes seront considérés alors comme des invités (chambres d'hôtes, activités à la ferme, découverte des produits du terroir ...). La qualité de l'accueil et de l'offre touristique auront été développée.

L'hébergement touristique se sera développé, notamment par la construction d'un hôtel de grande capacité à Clermont-l'Hérault, par le développement de gîtes adaptés et équipés pour une utilisation plus longue. La qualité de l'hébergement et de l'hôtellerie permettra l'implantation dans le pays de centres de formations adaptés. Cette main d'œuvre de qualité restera sur le territoire grâce à un bassin d'emplois conséquent.

La filière touristique sera organisée de manière à avoir des complémentarités et une cohérence avec la filière agricole. La confiance règnera entre les prestataires potentiels (ex : restaurateur, hôtelier, agriculteur).

1.1.4 Des activités économiques de pointe

Le développement économique, à partir du patrimoine existant, sera pensé à l'échelle du pays. Il se réalisera grâce à la présence d'un interlocuteur unique pour les projets économiques qui permettra l'aboutissement de ceux-ci. Le pays aura accueilli une entreprise dotée d'une technologie de pointe qui aura attiré d'autres entreprises. Ces installations seront possibles en particulier parce que le pays sera équipé en réseau haut débit. Ensuite de nouvelles entreprises s'implanteront, tout en préservant le cadre et la qualité de vie existants sur ce territoire. Des projets

industriels novateurs auront été soutenus par le territoire s'ils sont, en particulier, en rapport avec le caractère naturel du territoire (environnement, gestion des déchets).

Une démarche de mise en synergie aura été développée et elle permettra le travail en réseau d'entreprises qui deviendra un état d'esprit chez les entrepreneurs et une façon d'opérer au jour le jour. Cet état d'esprit aura été porté par les élus.

Grâce à l'accueil de nouvelles entreprises, le développement de l'emploi local qui était une priorité sera devenu une réalité (l'emploi tertiaire sera encouragé, car c'est une activité propre, non polluante). Une main d'œuvre qualifiée et disponible sera un atout supplémentaire et favorisera l'implantation de petites unités (industrielles, tertiaires, artisanat et artisanat d'art...). Une offre d'immobilier d'entreprise, prioritairement intégré au tissu ancien afin de contribuer à la valorisation de celui-ci, aura été développée.

Des filières d'apprentissage se seront développées afin de contribuer au maintien et au développement de l'artisanat qui constitue un poids économique important (vitalité des centres-villes). La disparité existante entre les salaires au Nord du territoire et au Sud du territoire disparaîtra.

Pour un développement harmonieux du pays, la politique de multiplicité des zones industrielles le long des axes de communication aura été arrêtée. La concurrence, entre les communes, autour des ZA aura été stoppée grâce à la création d'une TPU unique sur le territoire. La création d'une zone d'activité en relais avec l'université (technologie) sera un plus.

L'artisanat d'art (Lodève – Pézenas) se sera développé grâce à un appui commercial et de communication que le pays aura porté (encouragement des artisans d'art à venir s'installer sur son territoire).

Le fait de faire cesser les opérations marketing entreprises par le département de l'Hérault permettra d'enrayer l'inadéquation du tissu économique par rapport à l'évolution démographique. Cela stoppera le développement des villages dorts.

1.1.5 La vitalité des bourgs centres

Le pays, dans 20 ans, aura préservé l'environnement et restauré le patrimoine. Les cœurs de villages seront vivants (commerce, bistrot) et la signalisation « propre ». Une stratégie se sera développée autour de la fonction résidentielle et donc de l'économie résidentielle.

La revitalisation des bourgs-centres aura été possible grâce à la politique menée au sein du pays pour développer des services de proximité, à la population (crèches...), et les équipements structurants à vocation intercommunale (collèges, piscine intercommunale ...), le tout en harmonie avec le patrimoine existant (par exemple en réhabilitant les bâtis anciens).

Les bourgs du pays se seront repeuplés grâce à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat permettant la réhabilitation des logements existants, leur transformation en logements sociaux, la requalification des espaces bâtis et non leur extension. La mixité sociale et l'identité des quartiers seront ainsi développées. Un bon esprit de village règnera. Ce seront des villages où il fait bon vivre, des villages qui seront animés. L'authenticité sera ainsi valorisée.

Le commerce aura été maintenu voire renforcé dans les bourgs centres. Ces commerces seront diversifiés et non spécialisés. Ils contribueront à la lutte contre l'évasion commerciale. La mise en place de système de gérance communale permettra d'aider les privés à s'installer et à ouvrir des petits commerces (par exemple sur le plateau du Larzac).

La prise de conscience de la nécessité d'un développement progressif (tourisme, urbanisme,...), permettra d'engager au sein du pays une réflexion sur l'accueil de cette population. Cette réflexion permettra de répondre à la question de sa localisation pour la faire bénéficier des équipements existants, des transports publics adéquats et des services sanitaires et sociaux. La croissance et l'accueil des nouvelles populations seront gérés en terme de services publics, écoles, logements.

Ce renforcement des services de proximité publics et privés accompagnera l'arrivée de nouvelles populations qui sera alors progressive et suivie pour une meilleure intégration dans la vie locale. Elle permettra la construction des équipements nécessaires au fur et à mesure. Cet accompagnement sera ciblé sur les populations très jeunes et âgées.

1.1.6 L'existence d'un projet global lié à l'urbanisme, à l'accueil des populations

Une volonté politique commune, exprimée par la mise en place d'un SCOT sur le périmètre du pays, aura donné une cohérence à l'aménagement du territoire en terme de logements, transports, développement des zones d'activités... Le SCOT aura permis d'enrayer le mitage de ce territoire, grâce également à une politique de maintien des logements dans les bourgs. Les documents d'urbanisme en conformité avec le SCOT inciteront l'intégration au paysage des lotissements et du bâti grâce à des matériaux appropriés et à la qualité qui contribuera à lutter contre la banalisation.

Le foncier sera préservé, la pression foncière qui contribue à la progression de l'habitat au détriment de l'agriculture sera réduite. Les zones économiques se seront organisées spatialement. Leur esthétique sera privilégiée ainsi que le caractère thématique pour certaines d'entre elles.

Grâce au schéma de cohérence territoriale, il sera mis fin à l'utilisation extensive de l'espace. L'extension des villages se fera en « oignons » autour du centre et par densification, évitant ainsi le mitage. Lorsque des lotissements auront été réalisés, ce sera en jonction avec le tissu local et le respect des objectifs fixés (architecture, urbanisme...). Le SCOT permettra donc de rectifier les erreurs de l'urbanisme et de lutter contre la banlieurisation des villages.

1.1.7 La valorisation des atouts culturels

Le pays aura fédéré l'ensemble des organismes intervenant dans le domaine du patrimoine. Le fait de rendre cohérent la politique d'urbanisme permettra de requalifier le patrimoine. La richesse culturelle aura été préservée et renforcée grâce en particulier à une harmonisation de la

diversité et à une bonne communication. Une approche complémentaire en lien avec le musée de Lodève, et l'enseignement de l'Occitan en primaire et secondaire permettront sa valorisation.

Le pays dans 20 ans aura préservé le patrimoine culturel et historique. Des événements de qualité seront organisés et renforceront son image par rapport à l'agglomération et à ce qui s'y fait. Le pays permettra de réconcilier le patrimoine ancien avec sa valorisation économique. Le patrimoine permettra de fabriquer le pays et de l'ouvrir aux autres. Il sera géré de façon globale par le pays. La culture existante (Lodévois) aura été préservée, car marquant l'image du pays. Le patrimoine qui est un élément d'intégration aura été partagé entre les nouveaux venus et les anciens. Il aura permis de renforcer l'identité.

1.1.8 Le développement environnemental, la gestion équilibrée des ressources

Le pays aura mis en place sur plusieurs thématiques, des actions éducatives dans le cadre du développement durable. Il incitera une éducation citoyenne par rapport à l'environnement.

La gestion des déchets sera devenue un enjeu important pour ce pays à la hausse démographique certaine auxquels s'ajoutent les déchets du territoire voisin fortement urbanisé. Le pays accompagnera les professionnels et la population pour l'organisation de la collecte et sa sensibilisation.

Les facteurs de pollution auront été diminués, le pays ayant permis en particulier à toutes les communes de se doter d'un réseau d'assainissement.

Les ressources naturelles seront identifiées et valorisées grâce à la mise en place d'un schéma sur les énergies renouvelables (schéma éolien, voire schéma énergétique (éolien – géothermique)) défini préalablement à l'échelle du territoire et qui permettra leur utilisation cohérente optimisée. Cette solution alternative consacrera certaines zones aux éoliennes, comme le site de la Cogéma par exemple et en protégera d'autres car les sites d'implantation auront été réfléchis et mis en cohérence. Ce développement permettra de saisir les capitaux correspondants.

Grâce au pays une seule structure gèrera la ressource en eau.

1.1.9 Des transports développés

Le pays dans 20 ans aura su développer un système de transport qui permettra l'irrigation du territoire et qui rendra accessible les équipements collectifs qui se seront développés. Ce sera un système souple de développement et d'organisation des transports. Ce système répondra aux besoins des plus âgés et des plus jeunes et à un meilleur fonctionnement social : les horaires seront adaptés, les cars seront plus petits avec une fréquence de passage accrue, un bon maillage du territoire sera prévu avec des liaisons transversales développées et une meilleure qualité de vie. Il réinventera ainsi d'autres modes de mobilité. La mobilité intercommunale sera développée, elle permettra de relier les jours de marchés. Cette mobilité intercommunale sera orientée également en direction des services urbains.

Le réseau autoroutier avec son nombre important d'échangeurs permettra la mise en place d'un circuit découverte avec des villages étapes. Ce circuit permettra de capter le flux de l'A75.

1.1.10 Des services publics maintenus

Les services publics seront répartis de manière équilibrée sur le territoire. Le pôle de services publics sur Lodève aura été conforté pour éviter à la population et aux utilisateurs de s'orienter vers un autre lieu. La mise en place d'une bonne armature de services publics contribuera à renforcer l'attractivité des bourgs centres et maintenir ainsi un bon équilibre sur le territoire. Cette armature de services publics permettra aussi de régler le problème de la mobilité.

Le pays préservera et renforcera le système scolaire. L'accueil des élèves dans les collèges et les lycées se sera amélioré grâce à une réflexion globale qui sera menée à l'échelle du pays de manière à adapter au mieux les structures d'accueil et les formations par rapport au contexte local.